

Brochure n° 3261

Convention collective nationale
IDCC : 1611. – ENTREPRISES DE LOGISTIQUE
DE COMMUNICATION ÉCRITE DIRECTE

ACCORD DU 18 FÉVRIER 2016
RELATIF AUX SALAIRES MINIMA AU 1^{ER} MARS ET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

NOR : *ASET1650464M*
IDCC : *1611*

Entre :

Le SNCD logistique,

D'une part, et

La FILPAC CGT ;

Le SNPEP CGT-FO ;

La FPT CFTC ;

L'IP CFE-CGC ;

Le S3C CFDT,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Une revalorisation des minima mensuels conventionnels de 0,4 % à compter du 1^{er} mars 2016 puis de 0,2 % à compter du 1^{er} septembre 2016.

Par ailleurs, les parties souhaitent rappeler leur attachement au respect du principe de non-discrimination en raison du sexe de la personne, notamment en matière de recrutement, de qualification, de rémunération, de promotion, de formation et de conditions de travail. Elles s'engagent à mettre en place un tableau de bord pour assurer l'égalité hommes-femmes parmi les sociétés adhérentes au SNCD.

Fait à Paris, le 18 février 2016.

(Suivent les signatures.)

ANNEXE

**Grille des salaires minima mensuels
applicable à compter du 1^{er} mars 2016**

(Base nouvelle classification)

(En euros.)

GROUPE	SALAIRE horaire	SALAIRE minimal conventionnel (151,67 heures)
Cadres		
I A		4 735,61
I B		4 145,97
I C		3 685,29
I D		3 537,88
I E		2 837,92
I F		2 763,98
I G		2 671,85
Agents de maîtrise. – Techniciens		
II A		2 579,71
II B		2 395,45
II C		2 303,31
Employés. – Ouvriers		
III A	13,98	2 120,35
III B	12,77	1 936,83
III C	11,58	1 756,34
III D	10,93	1 657,75
III E	10,60	1 607,70
III F	9,98	1 513,67
III G	9,77	1 481,82
III H(*)	9,67	1 466,65
(*) Smic à la date de la révision des minima.		

**Grille de classification des emplois repères
(Annexe IV.1) à compter du 1^{er} mars 2016**

(En euros.)

GROUPE	ÉCHELON	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	SALAIRE MINIMAL (151,67 heures)
Cadres					
I	A	28	Directeur d'usine		4 735,61
	B	26	Directeur administratif / financier Directeur de production Directeur commercial		4 145,97
	C	25	Directeur des ressources humaines		3 685,29
	D	24	Chef des ventes		3 537,88
	E	22	Chef d'atelier Responsable administratif / financier / res- sources humaines		2 837,92
	F	21	Contrôleur de gestion		2 763,98
	G	20	Responsable méthode qualité Chef comptable		2 671,85
Agents de maîtrise. – Techniciens					
II	A	19	Responsable administration des ventes Responsable maintenance Analyste programmeur		2 579,71
	B	17	Assistante de direction Responsable groupe production		2 395,45
	C	16	Chef de groupe maintenance Technicien principal informatique ou système		2 303,31
Ouvriers. – Employés					
III	A	15	Chef de groupe production Automaticien régleur Technico-commercial Infirmière	13,98	2 120,35
	B	14	Chef magasinier Agent commercial	12,77	1 936,83
	C	12	Responsable ordonnancement Comptable Technicien maintenance	11,58	1 756,34
	D	11	Programmeur Assistante commerciale/administrative	10,93	1 657,75
	E	10	Conducteur confirmé Chauffeur PL Pupitreur	10,60	1 607,70

GROUPE	ÉCHELON	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	SALAIRE MINIMAL (151,67 heures)
	F	9	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production Cariste magasinier	9,98	1 513,67
	G	8	Agent de planning Opérateur confirmé Conducteur Magasinier ou cariste	9,77	1 481,82
	H	7	Employé(e) service comptabilité/administratif Opérateur/opératrice de saisie Standardiste Agent de manutention Chauffeur VL Agent production	Smic 9,67	Smic 1 466,65

**Grille de classification des emplois repères par famille
(Annexe IV.2) à compter du 1^{er} mars 2016**

FAMILLE 1 Administration, gestion	FAMILLE 2 Technique	FAMILLE 3 Commerciale	FAMILLE 4 Logistique, services généraux
Directeur d'usine			
Directeur administratif, financier	Directeur de production	Directeur commercial	
Directeur des ressources humaines			
		Chef des ventes	
Responsable administratif, financier, ressources humaines	Chef d'atelier		
Contrôleur de gestion			
Responsable méthode qualité Chef comptable			
Analyste programmeur		Responsable administration des ventes	Responsable maintenance
Assistante de direction	Responsable groupe production		
	Technicien principal informatique ou système		Chef de groupe maintenance
	Chef de groupe production Automaticien régleur	Technico-commercial	Infirmière
		Agent commercial	Chef magasinier
Comptable	Responsable ordonnancement		Technicien maintenance
Programmeur Assistante commerciale administrative			
Pupitreux	Conducteur confirmé		Chauffeur PL
	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production		Cariste magasinier
Agent de planning	Opérateur confirmé Conducteur		Magasinier ou cariste
Employé(e) service comptabilité, administratif Opérateur, opératrice de saisie Standardiste	Agent de production		Agent de manutention Chauffeur VL

**Grille des salaires minima mensuels
applicable à compter du 1^{er} septembre 2016**

(Base nouvelle classification)

(En euros.)

GROUPE	SALAIRE horaire	SALAIRE minimal conventionnel (151,67 heures)
Cadres		
I A		4 745,08
I B		4 154,26
I C		3 692,66
I D		3 544,96
I E		2 843,60
I F		2 769,51
I G		2 677,19
Agents de maîtrise. – Techniciens		
II A		2 584,87
II B		2 400,24
II C		2 307,92
Employés. – Ouvriers		
III A	14,01	2 124,90
III B	12,80	1 941,38
III C	11,60	1 759,37
III D	10,95	1 660,79
III – E	10,62	1 610,74
III F	10,00	1 516,70
III G	9,79	1 484,85
III H ^(*)	9,67	1 466,65

^(*) Smic à la date de la révision des minima.

**Grille de classification des emplois repères
(Annexe IV.1) à compter du 1^{er} septembre 2016**

(En euros.)

GROUPE	ÉCHELON	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	SALAIRE MINIMAL (151,67 heures)
Cadres					
I	A	28	Directeur d'usine		4 745,08
	B	26	Directeur administratif / financier Directeur de production Directeur commercial		4 154,26
	C	25	Directeur des ressources humaines		3 692,66
	D	24	Chef des ventes		3 544,96
	E	22	Chef d'atelier Responsable administratif / financier / res- sources humaines		2 843,60
	F	21	Contrôleur de gestion		2 769,51
	G	20	Responsable méthode qualité Chef comptable		2 677,19
Agents de maîtrise. – Techniciens					
II	A	19	Responsable administration des ventes Responsable maintenance Analyste programmeur		2 584,87
	B	17	Assistante de direction Responsable groupe production		2 400,24
	C	16	Chef de groupe maintenance Technicien principal informatique ou système		2 307,92
Ouvriers. – Employés					
III	A	15	Chef de groupe production Automaticien régleur Technico-commercial Infirmière	14,01	2 124,90
	B	14	Chef magasinier Agent commercial	12,80	1 941,38
	C	12	Responsable ordonnancement Comptable Technicien maintenance	11,60	1 759,37
	D	11	Programmeur Assistante commerciale/administrative	10,95	1 660,79
	E	10	Conducteur confirmé Chauffeur PL Pupitreux	10,62	1 610,74

GROUPE	ÉCHELON	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	SALAIRE MINIMAL (151,67 heures)
	F	9	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production Cariste magasinier	10,00	1 516,70
	G	8	Agent de planning Opérateur confirmé Conducteur Magasinier ou cariste	9,79	1 484,85
	H	7	Employé(e) service comptabilité/administratif Opérateur/opératrice de saisie Standardiste Agent de manutention Chauffeur VL Agent production	Smic 9,67	Smic 1 466,65

**Grille de classification des emplois repères par famille
(Annexe IV.2) à compter du 1^{er} septembre 2016**

FAMILLE 1 Administration, gestion	FAMILLE 2 Technique	FAMILLE 3 Commerciale	FAMILLE 4 Logistique, services généraux
Directeur d'usine			
Directeur administratif, financier	Directeur de production	Directeur commercial	
Directeur des ressources humaines			
		Chef des ventes	
Responsable administratif, financier, ressources humaines	Chef d'atelier		
Contrôleur de gestion			
Responsable méthode qualité Chef comptable			
Analyste programmeur		Responsable administration des ventes	Responsable maintenance
Assistante de direction	Responsable groupe production		
	Technicien principal informatique ou système		Chef de groupe maintenance
	Chef de groupe production Automaticien régleur	Technico-commercial	Infirmière
		Agent commercial	Chef magasinier
Comptable	Responsable ordonnancement		Technicien maintenance
Programmeur Assistante commerciale administrative			
Pupitreur	Conducteur confirmé		Chauffeur PL
	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production		Cariste magasinier
Agent de planning	Opérateur confirmé Conducteur		Magasinier ou cariste
Employé(e) service comptabilité, administratif Opérateur, opératrice de saisie Standardiste	Agent de production		Agent de manutention Chauffeur VL